

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 23 JUIN 2011**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi 23 juin deux mille onze à dix neuf heures sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE.

**POUVOIRS :**

Jocelyne AUZANNEAU donne pouvoir à Gérard DALLEMAGNE.  
Magid ALAOUCHICHE donne pouvoir à Laurent FAURE-BRAC.  
Robert GUENOT donne pouvoir à Frédéric PAIN.

**ABSENT :**

Delphine DEMAZIERE.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Sylvaine DROT est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Subvention à la Caisse des écoles et au C.C.A.S.
- Approbation du rapport annuel du mandataire de la collectivité actionnaire de Cergy-Pontoise Aménagement.
- Demande de subvention au fonds d'aide au football amateur pour la réalisation d'un terrain de football en synthétique

**DESIGNATION DU CABINET D'ETUDE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU PONT**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'attribution du marché qui porte sur la maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructure et mission d'assistance générale pour les travaux de requalification de la place du Pont.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie les 14 et 23 juin 2011. Sur cinq offres reçues, deux n'ont pas été retenues.

La Commission d'appel d'offre a choisi le titulaire de l'offre n°1 : Monsieur Jean-François PROVOST Architecte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à Monsieur Jean-François PROVOST Architecte et autorise le Maire ou son représentant à signer le marché et tous documents s'y référants.

**SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Caisse des écoles, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mandater la somme de 7 000 € sur le budget de la Caisse des écoles.

Ce montant est à prendre sur le compte 657361 du budget communal pour 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce mandatement.

**SUBVENTION AU C.C.A.S.**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services du C.C.A.S., Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mandater la somme de 7 000 € sur le budget du C.C.A.S.

Ce montant est à prendre sur le compte 657362 du budget communal pour 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce mandatement.

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITE ACTIONNAIRE DE CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit pour l'exercice 2010 de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport annuel de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE POUR LE FOOTBALL AMATEUR**

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui propose au Conseil municipal de demander une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) pour le financement de terrains de grands jeux en gazon synthétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant à préparer le dossier et demander une subvention auprès de la F.A.F.A.

La séance est levée à 21h.